IMMOBILIER MANJ
Sarl au capital de 8000 € - RCS MONTPELLIER 437 922 933
Siège social : 4, place de l'Europe 34170 Castelnau le Lez
Tél : 04 99 77 26 30 - E-mail : castelnau@laforet.com

Ventes *– Barème à compter du 01 janvier 2019*

Honoraires de transaction *(Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)*

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 1.000 à 65.000€		10% du montant prix de vente
De 65.001 à 80.000€		9% du montant prix de vente
De 80.001 à 110.000€		8% du montant prix de vente
De 110.001 à 150.000€		7,5% du montant prix de vente
De 150.001 à 230.000€		7% du montant prix de vente
De 230.001 à 300.000€		6,5% du montant prix de vente
De 300.001 à 400.000€		6% du montant prix de vente
De 400.001 à 600.000€		5,5% du montant prix de vente

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

***Cas particulier ➔ honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**
- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

N° TVA intra-communautaire : FR35 437 922 933 – Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens – Cartes professionnelle n° CPI 3402 2018 000 030 288 délivrée par la CCI de l'Hérault – 34000 MONTPELLIER – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction : CEGC, 16 rue Hoche 92199 La Défense Cedex Gestion: CEGC, 16, rue Hoche 92199 La Défense Cedex Cedex - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

IMMOBILIER MANJ
Sarl au capital de 8000 € - RCS MONTPELLIER 437 922 933
Siège social : 4, place de l'Europe 34170 Castelnau le Lez
Tél : 04 99 77 26 30 - E-mail : castelnau@laforet.com

Locations *– Barème à compter du 1er Janvier 2019*

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes ou meublés régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, à l'exception des honoraires de réalisation de l'état des lieux qui ne seront dus qu'à compter de la réalisation de cette prestation.

Le mandataire aura droit aux honoraires TTC suivants, établis selon le tarif de son cabinet et détaillés s'il y a lieu sur la facture à établir :

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire :
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10,00 € / m² de surface habitable n'excédant pas un mois de loyer HC.
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3.00€ / m² de surface habitable.

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du bailleur :
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10,00 € / m² de surface habitable n'excédant pas un mois de loyer HC.
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3.00€ / m² de surface habitable.
- honoraires d'entremise et de négociation : un mois de loyer hors charges diminué des honoraires précités. €

Les honoraires résultant du présent contrat pourront être prélevés sur les fonds encaissés par le mandataire pour le compte du mandant.

IMMOBILIER MANJ
Sarl au capital de 8000 € - RCS MONTPELLIER 437 922 933
Siège social : 4, place de l'Europe 34170 Castelnau le Lez
Tél : 04 99 77 26 30 - E-mail : castelnau@laforet.com

Honoraires pour les autres baux : **INCHANGE PAR RAPPORT A 2013**

Professionnels :
15% HT du loyer annuel, soit 17.94% TTC à la charge du preneur.

Commerciaux :
15% HT du loyer annuel, soit 17.94% TTC à la charge du preneur.

Prestations particulières *– Barème à compter du 1 janvier 2019*

Honoraires d'état des lieux :
Baux régis par la loi du 6 juillet 1989 :
3 € TTC/ m² à la charge du bailleur et 3 € TTC/ m² à la charge du locataire

Autres prestations :

Xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Gestion locative *– Barème à compter du 01 janvier 2019*

Honoraires de gestion:

Le mandataire aura droit à une rémunération à la charge du mandant fixée (au choix du bailleur) à 7,2 % TTC, 8.4 % TTC ou 9 %TTC du loyer + charges (Suivant prestations choisies) au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.